

N° D_20_2024

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Domaine : 7 Finances locales

Sous-domaine : 7.5 Subventions

Objet : Autorisation signature convention de financement Département/Commune pour le projet rénovation énergétique bâtiment Mairie-Ecole

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 7

Procuration : 0

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 10 juin 2024

La convocation du CM et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

République Française

Commune de PAYRA SUR L'HERS

Délibération du conseil municipal

Séance du 18 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit juin à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de PAYRA SUR L'HERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Bernard PECH.

Présents : Bernard PECH, Jacques PENNAVAIRE, Monique RAMPLOU, Paul NEVELING, Timothée L'HOMEL, Laurent CHARRIE, Sophie LEMOINE

Excusés : Rémi PECH, Kim VIGNES, Géraldine GRILLERES, Jérôme GAUBERT

Secrétaire de séance : Paul NEVELING

Monsieur le Maire rappelle que le Département de l'Aude concourt à l'aménagement du territoire, au maintien des services publics à la population, au développement social et culturel, à la protection de l'environnement et du cadre de vie.

Il rappelle également la demande de subvention pour les travaux de rénovation énergétique du bâtiment Ecole-Mairie.

Le Département s'est une nouvelle fois engagé, à hauteur de 15 800 € moyennant la signature d'une convention annexée à la présente délibération qui engage la commune à réaliser les travaux.

Monsieur le Maire donne lecture de cette convention.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

- de S'ENGAGER à réaliser les travaux de rénovation énergétique du bâtiment Ecole-Mairie
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération entre le Département et la commune pour les travaux de rénovation énergétique du bâtiment Ecole-Mairie
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces permettant la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire, Monsieur Bernard PECH, compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 25 juin 2024

Le Maire,
Bernard PECH

Signé par Monsieur le Maire, Bernard PECH, le 25 juin 2024

Dépôt Carcassonne

Date de réception de l'AR: 25/06/2024

011-211102751-20240618-D_20_2024-DE